



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 122253

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants. Le 10 octobre 2011, un groupe de travail présidé par le général d'armée Thorette, ancien chef d'état-major de l'armée de terre, a rendu un rapport sur l'idée d'un monument dédié à la mémoire des militaires français tombés lors d'opérations extérieures. Ce document recommande que soit érigé un tel monument à Paris et qu'il porte les noms de tous les militaires de notre pays morts dans ces opérations. À la date de remise de son rapport, le groupe de travail avait dénombré 616 militaires français ayant perdu la vie au cours de 228 opérations extérieures postérieures à 1962. Cette proposition mérite d'être retenue et de faire l'objet d'une réalisation rapide. Toutefois, les auteurs du rapport n'ont pas inclus dans leur liste ce qui doit être la première Opex à laquelle des soldats français participèrent sous le drapeau de l'Organisation des nations unies, à savoir la guerre de Corée au cours de laquelle le bataillon français de l'ONU s'est couvert de gloire, a suscité la reconnaissance des coréens et perdu 269 de ses soldats. Il s'étonne de cette omission qui porte sur une page importante de l'histoire du monde, un bataillon légendaire et des héros dignes d'être des exemples pour toute la Nation. Il lui demande donc quelles sont ses intentions pour que les morts du bataillon de Corée ne soient pas oubliés dans ce monument des Opex.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122253

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12139

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)